

MAIRIE DE LAUZERTE

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal Du 26 Octobre 2017

L'an deux mille dix-sept et le 26 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de LAUZERTE régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, Jean Claude GIORDANA.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Etaient présents : Mmes BOILLON, CHAMBON, MILLS, PARDO, TAURAN, DELTEIL, DENIS, BASSO-GUICHARD

Mrs GERVAIS, GIORDANA, JOFRE, MAITRE, PIERASCO, AUNAC, BEZY

Secrétaire : Jf. PIERASCO

Le compte rendu du 13 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour commence par le point N°3, afin de libérer Mme Vigneau, comptable, qui explicite les décisions modificatives, proposées par la commission des finances réunie auparavant.

- **Décisions modificatives /budget :**

DM n°3 : Virement de crédits pour amortissement études : 4 398,00

DM n°4 : Equilibre du Chapitre 12-frais de personnel : 4 900,00

DM n°5 : Augmentation des besoins en fonctionnement - Virement de crédits : - 13 600,00

DM n° 6 : Investissement utilisation de l'enveloppe – Virements de crédits : 12 801.00

DM n° 7 : besoins investissement- réduction de la recette FNADT : - 12 680,00

Les décisions modificatives n°3, n°4, n°5, n°6 et n°7 sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour reprend son cours.

- **Indemnité Trésorière :**

Suite au départ au 30/06/17 de Mme. Guérin et à l'arrivée au 01/07/17 de Mme Belloc, il convient d'allouer au prorata-temporis l'indemnité de conseil fixée au taux plein. Cette indemnité ~~lui~~ sera versée intégralement à compter du 01/01/2018 à Mme Belloc.

Adoptée à l'unanimité.

- **Subventions aux associations :**

Hors la présence de JP Maître : Atelier Musical Européen, Association Sauvegarde et Animations du Patrimoine du Pays de Lauzerte

La commission Associations après avoir examinée les différentes demandes, propose au Conseil pour un montant global suivant de 18 209 euros avec la répartition suivante :

| Associations | Décision commission |
|-----------------------------------|------------------------|
| Gymnastique volontaire | 200 € |
| Lauzerte Quercy Pays de Serres XV | 6 000 € |

| | |
|---|----------|
| Tennis Club Lauzertin | 500 € |
| USL Tennis de table AQBTT | 500 € |
| Dansélite | 300 € |
| Ass. Communale de Chasse Agréée | 600 € |
| Comice Agricole Lauzerte | 900 € |
| Rainettes des Prés | 1 600 € |
| Les nuits du jour | 1 500 € |
| Atelier Musical Européen | 1 500 € |
| ORGANUM | 200 € |
| Amicale Sapeurs Pompiers | 2 309 € |
| FNACA | 100 € |
| Ass.sauvegarde & anim° patrimoine(ASAPPL) | 1 300 € |
| Colline Enchantée | 500 € |
| TOTAUX | 18 209 € |

Adoptée à l'unanimité.

Mme. Pardo s'exprime sur les disproportions du montant de la subvention entre les associations en particulier celles qui ne produisent qu'une seule manifestation par an.

Mme Chambon rappelle que les associations doivent respecter le bien communal mis à leur disposition.

- **Bail La Poste :**

En raison de baux différents entre le Service Banque et le Service Courrier Postal, le Conseil décide de surseoir et demande de ne faire qu'un seul bail.

- **Annulation de titres :**

Mme le receveur informe que des sommes sur les exercices 2014-2015-2016, ne pourront pas être recouvrées malgré les relances et poursuites et demande d'admettre en non-valeur la somme de 2061.10 euros sur l'exercice 2017.

Adoptée à l'unanimité.

Il est proposé après débat que la commission des affaires scolaires réfléchisse sur une ou des solutions à proposer à Mme la Trésorière pour le recouvrement des cantines scolaires.

- **Détermination du nombre d'adjoint :**

Suite à la démission d'un adjoint il est proposé de fonctionner et d'en fixer le nombre à 3 adjoints à compter du 01/10/2017.

M. JOFRE ne prend pas part au vote et se retire.

Abstentions : PARDO, CHAMBON.

Adoptée à la majorité.

De ce fait certaines délégations s'en trouvent modifiées et sont proposées ainsi :

- SIEEOM (ordures ménagères) : Titulaires : Chambon - Delteil suppléants : Aunac - Denis
- SDE (Syndicat Départemental de l'Energie) : Titulaire : Pierasco - Suppléant : Gervais
- Commission d'appel d'offre : Titulaires : Giordana-Pierasco-Pardo-Chambon
Suppléants : Bezy-Aunac-Guichard/Basso.
- Délégation Service Public : Titulaires : Giordana-Pierasco-Guichard/Basso-Bezy
Suppléants : Aunac-Boillon-Chambon
- Conseil d'Administration EHPAD : Titulaires : Boillon-Tauran-Denis Suppléant :
Guichard/Basso

- **Vente immeuble Jardel :**

M. le Maire fait lecture d'un courrier concernant les propositions d'achat de 2 lots sur l'immeuble Jardel (lot n°1/ ancien logement (48000 €), lot n°2 / partie des hangars (40 000 €). Il rappelle l'historique d'achat de cet immeuble et précise que le parking restera public. Le prix de cette vente s'élèvera à 89 000,00.

Adoptée à l'unanimité

- **Vente parcelle Pont Rout :**

Suite à une reprise et à un développement par une nouvelle entreprise sur la zone d'activité de Pont Rout, la nécessité pour celle-ci d'acquérir une parcelle communale est importante dans son futur aménagement.

En l'absence de documents d'arpentage, le Conseil décide de surseoir à cette délibération.

- **Remboursement de frais de déplacement du personnel communal en formation pour concours ou examen :**

M. le Maire signale que les frais de déplacement des agents municipaux se déplaçant avec leur véhicule personnel dans le cadre de leur mission de service ou de formation sont pris en charge dans les conditions et modalités du décret 2006-781.

Il propose que soit aussi pris en charge les frais de repas, et de déplacements du personnel communal en formation pour les préparations de concours et examens ;

Adoptée à l'unanimité.

- **Règlement du Conseil Municipal :**

Cette délibération est reportée et laissera ainsi le soin à chacun d'en faire lecture.

- **Création d'un emploi permanent – 20h :**

En raison d'un besoin de la collectivité, il est proposé de créer un emploi permanent à temps non complet d'agent polyvalent aux services techniques.

Adoptée à l'unanimité.

- **Création d'un emploi permanent :**

En raison d'un besoin de la collectivité, il est proposé de créer un emploi permanent à temps non complet d'agent technique principal aux services des écoles pour un travail hebdomadaire de 26h.

Adoptée à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

M. le Maire fait part des différentes décisions :

Signatures de 6 différents avenants au marché à procédure adaptée, concernant l'aménagement des locaux de la Poste, place du Foirail, pour un montant total de 15 779,46 euros TTC.

Question Diverses :

- M. le Maire donne lecture d'un courrier d'une famille souhaitant que la commune accepte le don matériel d'un instrument de musique (un piano).

Afin que ce bien rentre dans l'actif, il sera évalué sa valeur.

- M. le Maire donne à la lecture la convention de mise à disposition de locaux aux associations, local concernant la partie basse du garage, 2 route de cahors à l'association « l'Embarcadère ».

- J.JOFRE : précise le début des travaux rue des Carmes - Ruppé concernant les conduites d'eau.
- J. CHAMBON :
 - rend compte de la réunion du SIEEOM
 - signale un stationnement gênant récurant, rue de la Brèche.
- JL AUNAC : rappelle l'intérêt du parking Jardel et de son aménagement afin de le rendre plus fonctionnel et plus agréable.
- JF PIERASCO remercie J. JOFRE pour son travail effectué en tant qu'adjoint.
- Ch. TAURAN : rappelle la manifestation prévue pour le réveillon du 1^{er} de l'An par la troupe de « Miradance » à la salle des fêtes et s'inquiète de savoir si les travaux de la chaudière seront achevés, elle précise également qu'il ne reste que très peu de places pour cette manifestation.

Réponse de M. le Maire : les travaux seront achevés pour cette date.

- M. le Maire fait un point sur le dossier « camping ».

Pas d'autres questions

Séance levée à 23 h.

Date du prochain Conseil Municipal non fixée